



JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO AVENANT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION

Le présent avenant a pour objet de réajuster les règles de sélections olympiques 2020 soumises à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) et validées par le Bureau Exécutif du CNOSF 4 juin 2019.

Contexte actuel

La situation sanitaire liée au COV-19 a contraint en février 2020 la Fédération Mondiale de Karaté (WKF) :

- à stopper dans un premier temps la course aux points de qualification aux jeux olympiques de Tokyo (Standing list) ;
- puis à annuler les championnats d'Europe de Bakou et la K1 de Rabat.

Par la suite, le CIO a annoncé le report d'un an des Jeux Olympiques qui se dérouleront désormais du 23 juillet au 8 août 2021.

En conséquence, la WKF a finalement décidé de conserver les points de la Standing list arrêtée en mars 2020, en les reportant d'un an pour terminer le parcours de sélection initialement prévu. La K1 de Rabat qui aura probablement lieu en avril et le championnat d'Europe en mai 2021 remplaceront donc les éditions annulées de 2020.

Le TQO qui devait se tenir à Paris en mai 2020 est lui aussi reporté en juin 2021.

Tenant compte de ces décisions, les objectifs de l'équipe de France ont été revus.

LES OBJECTIFS DE LA SAISON SPORTIVE

- Briller aux Jeux Olympiques : La performance attendue des sélectionnés français est d'y gagner une médaille d'or.
- Permettre aux sportifs pouvant se qualifier aux Jeux de Tokyo via la Standing list de performer aux compétitions suivantes : K1 de Rabat et Championnats d'Europe de Porec.
- Qualifier le maximum de sportifs restants via le TQO de Paris.
- Engager une préparation spécifique et unique pour le TQO de Paris.

1/ SÉLECTION DIRECTE AUX JEUX OLYMPIQUES TOKYO 2020

La WKF a déterminé la K1 de Rabat du 9 au 11 avril 2021 et le Championnat d'Europe de Porec (Croatie) du 19 au 23 mai 2021 comme compétitions permettant d'obtenir les derniers points à la Standing list en vue d'une qualification directe aux Jeux de Tokyo 2020.

A ce jour, un sportif français a déjà validé son quota olympique.

Avec les deux compétitions restantes, deux sportives sont encore en course, mais une seule d'entre elles pourrait se qualifier puisqu'elles s'opposent dans la même catégorie.

Au bout du compte, sur les 8 catégories (6 catégories « combat » et 2 catégories « kata ») organisées aux jeux olympiques de Tokyo, le France pourrait avoir deux qualifications directes en combat. Pour les autres, il faudra passer par le TQO.

Un seul sera organisé au plan mondial, les 11, 12 et 13 juin 2021 à Paris.



2/ SÉLECTION AU TQO PARIS 2020

À l'heure actuelle, le calendrier mondial officiel ne reprendra qu'en avril 2021 avec la K1 Premier League de Rabat. Il est donc impossible d'établir un programme de compétitions permettant d'évaluer le résultat des sportifs pour la sélection au TQO.

Un programme de regroupements de l'équipe de France rassemblant l'ensemble des sportifs ayant obtenu des résultats remarquables dans les compétitions internationales tenues jusqu'à ce jour va donc être établi. Il sera complété par un programme de compétitions arrêté par le directeur des équipes de France.

Les sportifs et les sportives seront évalués à partir des appréciations suivantes :

- La participation obligatoire et le respect du programme de préparation des équipes de France (en stage et en dehors ; assiduité et investissement, niveau d'engagement et de détermination, capacité d'écoute, comportement et respect des règles, capacité à entrer dans un collectif et relation avec le staff).
- Les résultats aux compétitions fixées par le staff des équipes de France, qui pourront être la K1 de Rabat ou autres en fonction du calendrier national et international à venir.

L'absence aux stages inscrits au programme des équipes de France et aux compétitions fixées par l'encadrement des équipes de France devra être dûment justifiée.

Les entraîneurs nationaux analyseront collectivement le niveau de chaque sportif, le directeur des équipes de France proposera une sélection au DTN.

En fonction du niveau de performance de chacun au regard du niveau international, le staff des équipes de France se réserve le droit de proposer de sélectionner un ou une athlète issue d'une catégorie de poids différente de celle de sa catégorie WKF initiale.

La sélection au TQO sera annoncée au plus tard fin mai 2021.

Cet avenant sera communiqué par voie électronique à l'ensemble des athlètes inscrit(e)s sur la liste ministérielle des sportif(ve)s de haut niveau (catégorie Elite, Senior et Relève) et mis en ligne sur le site fédéral après la validation par le Bureau Exécutif du CNOSF en date du 16 février 2021.

**Le Directeur Technique National
Gilles CHERDIEU**